

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

- 47 Approbation du contrat de solidarité communale 2018/2020 avec le Département,
- 48 Accessibilité : avenants n°1,
- 49 Accessibilité : travaux supplémentaires hors marché,
- 50 Mise en conformité des installations électriques : écoles et cantine scolaire,
- 51 Occupation du domaine public par les commerçants,
- 52 Suivi des observations définitives de la CRC Nouvelle Aquitaine,
- 53 Mise en vente de la maison Crémoux, 21 route Neuve,
- 54 Proposition de Mr Pierrick Renault pour l'acquisition de la maison Crémoux,
- 55 Remplacement du programmateur de chauffage de la salle des associations,
- 56 Aménagement du caniveau au départ de la rue de la Chataigneraie,
- 57 Aménagement de la sécurité : rue du Puy du bassin et rue des tours de Merle,
- 58 Assainissement : mise en conformité de l'installation de l'école,
- 59 Équipement informatique de la mairie,
- 60 Dissolution de l'AFR,
- 61 Redevance du domaine public communal 2018,
- 62 Subvention exceptionnelle 2018,
- 63 ménages dans l'église,
- 64 Histoires de passage,
- 65 Carrefour rue du stade et rue de la Gane,
- 66 Affaires diverses

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit, le 28 juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018.

Présents : Messieurs SALLARD, CHAUDIÈRES, COMBE, AUBREYRIE, DUCROS, LAPLEAU et Mesdames FOLCH, TROYA, BORDES FROIDEFOND, DELPIROUX, BELVEYRE.

Absents : Messieurs Lassudrie, Foretnègre et Mesdames Faillet Turon, Moussinat.

Procuration : Madame Faillet Turon à Monsieur Sallard et Monsieur Foretnègre à Madame Delpiroux.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre LAPLEAU.

N° 2018 / 47

**APPROBATION DU CONTRAT DE SOLIDARITÉ COMMUNALE 2018/2020
AVEC LE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020.

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires. Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des corrèziens et le numérique avec le programme « Corrèze 100% fibre 2021 » donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Sur la période 2015-2017, 38.3 millions d'euros d'aides départementales ont ainsi été accordées aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'État, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1.7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de solidarité communale 2018-2020, exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le contrat de solidarité communale 2018-2020 avec le Département,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.**

OPERATIONS RECENSEES COMMUNAL 2018-2020 ANALYSE DES OPERATIONS RECENSEES							Categorie de taux et plafond d'aides
Collectivité concernée	Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020		
SAINT-PRIVAT	Halle des sports - création d'une salle d'activités : partie sportive	594 000 €		120 000 €		4	
SAINT-PRIVAT	Halle des sports - création d'une salle d'activités : partie salle polyvalente	360 250 €	30 000 €			2	
SAINT-PRIVAT	Mise en accessibilité de 4 bâtiments communaux : salle associations, OT, mairie et bibliothèque	62 200 €	15 000 €			1	
SAINT-PRIVAT	DOTATION VOIRIE 2018/2020		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10	
SAINT-PRIVAT	Réfection toiture locaux techniques	24 360 €	6 090 €			1	

Catégorie taux et plafond d'aides	
1	Equipements communaux : Taux 25% - Plafond subvention 11 500 € ou 15 000 € (collectivités > 7 000 habitants) ou 3 500 € diag accessibilité
2	Bâtiments : Taux 30% ou 20% (bâtiment avec loyer, plateforme et multiple rural) - plafond d'assiette éligible 100 000 € H.T.
3	Aménagements de bourgs et espaces publics : Taux 25% plafond de subvention annuel de 25 000 €
4	Equipements sportifs : Taux 30% - plafond d'assiette éligible de 300 000 €
5	Equipements et projets divers : taux selon subvention forfaitaire
6	Edifices patrimoniaux : taux 10% et plafond 60 000 € (classés) taux 25% et plafond 40 000 € (inscrits) taux 60%/65% et plafond 60 000 € (non protégés)
7	Patrimoine immobilier : taux 10% (objet classé) taux 40% (objet inscrit) taux 60% (objet non protégé)
8	PPRNP : taux 45% - plafond 20 000 €
9	Matériel d'entretien de la voirie : taux 40% - plafond de subvention 5 000 €
10	Dotations voirie : taux 40% - possibilité de cumul reliquat 2017, dotations 2018 et dotations 2019
11	Réseaux d'eau pluviale sur Route Départementale en travers : taux 30% - plafond de subvention de 30 000 €

N° 2018 / 48
ACCESSIBILITÉ : AVENANTS N° 1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenants au marché de travaux d'accessibilité 2018 :

1. Lot menuiserie : SAS GBRB Meyrignac : montant des travaux 9723.60 € TTC
Travaux en moins 58.80 € TTC Travaux en plus 0
2. Lot sanitaires : Lamoure Yannick : montant des travaux 8776.80 € TTC

	Travaux en moins	2185.20 € TTC	Travaux en plus	0
3.	Lot électricité : SARL Teixeira : montant des travaux 5845.20 € TTC			
	Travaux en moins	0	Travaux en plus	210.00 € TTC
4.	Lot maçonnerie : SAS Vignau : montant des travaux 19289.46 € TTC			
	Travaux en moins	0	Travaux en plus	961.20 € TTC
5.	Lot plâtrerie peinture : SARL Vignau et fils : montant des travaux 15488.12 € TTC			
	Travaux en moins	2110.06 € TTC	Travaux en plus	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les projets d'avenants n° 1, tels que présentés ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché des travaux.**

N° 2018 / 49
ACCESSIBILITÉ : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES HORS MARCHÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions établies, d'une part,

1. Par la SAS Vignau (maçonnerie), concernant les bandes de cheminement de la place handicapé vers la porte de la mairie, la porte des WC publics et la porte de la salle des associations :

- Solution 1 2592.00 € HT soit 3110.40 € TTC
- Solution 2 3988.80 € HT soit 4786.56 € TTC
- Solution 3 3780.00 € HT soit 4536.00 € TTC

2. Par la SARL TEIXEIRA (électricité), concernant les modifications demandées par DEKRA, organisme de contrôle : 1121.00 € HT soit 1345.20 € TTC.

Monsieur le Maire souligne que les travaux n'étaient pas prévus dans le marché, mais s'avèrent néanmoins nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition n° 1 établie par la SAS Vignau, s'élevant à 2592.00 € HT soit, 3110.40 € TTC,**
- **Approuve la proposition de la SARL Teixeira s'élevant à 1121.00 € HT soit 1345.20 € TTC,**
- **Décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande,**
- **Approuve le nouveau montant du marché, s'élevant à 63275.92 € TTC au lieu de 62003.18 € TTC,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires par virement de la somme nécessaire : de l'article 21318/312 à l'article 2135/314 (pour mémoire, prévu au BP 57640.00, supplément à prévoir : 5635.92 soit un total de 63275.92).**

N° 2018 / 50
MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE L'ÉCOLE ET LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des vérifications effectuées par DEKRA, organisme de contrôle des installations électriques, diverses observations ont été faites concernant notamment l'école et la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de consulter Monsieur Laurent BLANCHE, électricien, afin d'obtenir un devis pour les mises aux normes des installations électriques préconisées par DEKRA à l'école et à la cantine.

N° 2018 / 51

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'occupation du domaine public communal à des fins commerciales est soumise à autorisation. Il est donc nécessaire de prévoir, par arrêté, les conditions d'occupation, tant financières que techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser, par convention, l'utilisation du domaine public communal,
- Décide de ne pas instituer de redevance d'occupation,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'occupation du domaine public communal, établis à l'ordre de chaque commerçant concerné.

N° 2018 / 52

SUIVI DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CRC NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir un rapport retraçant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre en date du 04 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse le rapport suivant :

Recommandation n° 1 :

Rétablir avec le concours du comptable la concordance de l'état de la dette du budget principal et du solde de ses emprunts dans les écritures du compte de gestion.

Réponse :

Dans le cadre des travaux de l'aménagement hydro électrique de Redenat, déclarés d'utilité publique par le décret du 12/08/82, EDF s'était engagé à aider la commune de Saint Privat, dans le programme des équipements anticipés que nécessitait l'adaptation de l'infrastructure locale aux exigences du chantier. À ce titre, la commune a dû, pour assurer le financement des travaux d'aménagement de l'école maternelle, souscrire un emprunt de 1385000 Frs en juillet 1982, d'une durée de 20 ans. Le prêt a été renégocié en 1987 et la commune a alors souscrit un nouveau prêt de 1272000 Frs sur une durée de 10 ans. EDF s'étant substitué à la commune pour le règlement des annuités échues, il est décidé que dans le cas où les travaux de l'aménagement de Redenat reprenaient, la commune et EDF se rencontreraient pour définir la conduite à tenir. À ce jour, EDF n'a pas donné de réponse à la demande d'effacement de la dette afférente à cette affaire (voir courrier du 06/04/2018 et délibération n° 2017/108).

Recommandation n° 2 :

Imputer le financement des emplois aidés par l'État au compte 7471 et les remboursements de mises à disposition du personnel facturées au compte 7084.

Réponse :

La commune n'emploie plus d'emplois aidés et les éventuelles mises à disposition de personnel facturées se feront à l'avenir au compte 7084.

Recommandation n° 3 :

Suivre les flux financiers et les équipements du camping municipal dans un budget annexe spécifique soumis à la nomenclature des services à caractère commercial.

Réponse :

Le budget du camping municipal a été créé en 2018 afin de répondre à la demande de la CRC (voir document annexé)

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille dix-sept, le 28 septembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2017.

Présents : Messieurs SALLARD, CHAUDIÈRES, COMBE, AUBREYRIE, FORETNEGRE, DUCROS et Mesdames FOLCH, TROYA, BORDES FROIDEFOND, DELPIROUX, BELVEYRE.

Absents : Mesdames Faillet Turon, Moussinat et Messieurs Lappleu et Lassudrie.

Procurations : Mr Lappleu à Mr Chaudières, Mme Faillet Turon à Mr Sallard et Mr Lassudrie, Mme Folch.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis COMBE.



**N° 2017 / 108
CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE EN 1982 ET PRISE EN CHARGE DE
L'ANNUITÉ D'EMPRUNT PAR EDF REAM**

Dans le cadre des travaux de l'aménagement hydro-électrique de Redenat, déclarés d'utilité publique par le décret du 12/08/82, EDF s'était engagé à aider la commune de Saint Privat dans le programme des équipements anticipés que nécessitait l'adaptation de l'infrastructure locale aux exigences du chantier. Les perspectives d'évolution du programme énergétique ayant conduit à ralentir le programme d'investissements prévus initialement par EDF, le projet de transfert d'énergie de Redenat a dû être reporté.

La commune ayant alors commencé la réalisation des travaux d'aménagement de l'école maternelle, il a été convenu qu'EDF prendrait à son compte pendant la période transitoire la charge des emprunts liés à l'opération. La commune a dû pour assurer le financement des travaux, souscrire en 1982 un emprunt auprès de la CDC d'un montant de 1385000 Frs d'une durée de 20 ans.

Fin 1987, la commune a renégocié auprès de la caisse d'épargne de Tulle, le refinancement du capital et des intérêts encore dus au titre de ce prêt. La commune a alors souscrit un prêt de 1272000 Frs d'une durée de 10 ans.

Ultérieurement, par suite à la suspension des travaux de la station hydro-électrique de Redenat, EDF s'est substitué à la commune pour le règlement des annuités échues et décidé que dans le cas où les travaux de l'aménagement de Redenat reprenaient, la commune de Saint Privat et EDF se rencontreraient pour définir la conduite à tenir.

Monsieur le Maire a contacté les responsables d'EDF afin de régler cette affaire qui affecte les écritures comptables du compte de gestion du receveur municipal par une discordance de 404192 € au compte 16812, alors que les fonds ne sont pas mentionnés dans l'état de la dette de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il doit rencontrer à nouveau les responsables d'EDF à qui il a demandé d'étudier une solution pour solder ce passif.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, à Saint Privat, le 29 septembre 2017
Le Maire,



MAIRIE DE SAINT PRIVAT

Place de l'église
19220 SAINT PRIVAT

Tel: 05.55.28.28.77 - Fax: 05.55.28.68.65

www.saint-privat-19.fr
mairiestprivat19@wanadoo.fr

EDF DPLH
Monsieur Bernard MAS
Gestionnaire de la vallée de la Dordogne
Rue du Docteur Valette
19000 TULLE

Saint Privat, le 06 avril 2018

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter l'effacement de la dette concernant l'emprunt réalisé pour la construction de l'école maternelle en 1982, dans le cadre des travaux de l'aménagement hydroélectrique de Redenat.

En effet, la chambre des comptes demande que cette situation, qui affecte les écritures comptables du compte de gestion du receveur municipal par une discordance de 404192 € au compte 16812 alors que le montant n'apparaît pas dans l'état de la dette de la commune, soit soldée.

Je vous remercie par avance,

Et vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean Basile SALLARD



PJ : délibération du Conseil Municipal n° 2017/108 du 28 septembre 2017.

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

26 AVR. 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

Contrôle de Légalité

CAMPING MUNICIPAL ST PRIVAT 19220

Numéro SIRET : 21192370100083

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE ARGENTAT

SERVICE PUBLIC LOCAL
PRINCIPAL

M4

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	50 000,00	50 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		50 000,00	50 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	16 408,38	16 408,38
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 408,38	16 408,38

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	66 408,38	66 408,38
-----------------	-----------	-----------

N° 2018 / 53
MISE EN VENTE DE LA MAISON CRÉMOUX, 21 ROUTE NEUVE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'offre de mandat :

- De l'agence immobilière SAS bourse de l'immobilier à Beaulieu sur Dordogne : mise à prix de la maison 60000 € net vendeur, frais d'agence 6300 € sans exclusivité,

- De l'agence Dufourd à Argentat : mise à prix de la maison 61000 € net vendeur, frais d'agence 5300 € sans exclusivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte les nouvelles offres de mandat présentées,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec l'agence Dufourd à Argentat et la SAS bourse de l'immobilier à Beaulieu.**

N° 2018 / 54

**PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRICK RENAULT
POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON CRÉMOUX 21 ROUTE NEUVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Pierrick Renault, concernant l'acquisition de la maison Crémoux, au prix de 55000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte la proposition de Monsieur Pierrick Renault,**
- **Décide de vendre la maison Crémoux, 21 route neuve au prix de 55000 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Pierre Rivière, notaire à Saint Privat.**

Monsieur Pierre Lapleau (beau-père du requérant) s'est retiré et n'a pas participé au débat ni pris part au vote.

Nombre de votants : 11 + 2 pouvoirs

Pour : 12

Abstention : 1 (Mr Lapleau)

N° 2018 / 55

**REPLACEMENT DU PROGRAMMATEUR DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES
ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise ERDE à Egletons, concernant le remplacement du programmeur du chauffage s'élevant à 414.87 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'estimation de l'entreprise ERDE de 414.87 € TTC,**
- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande,**
- **Prévoit d'imputer la dépense sur l'article 615221 du budget principal.**

N° 2018 / 56

AMÉNAGEMENT DU CANIVEAU AU DÉPART DE LA RUE DE LA CHATAIGNERAIE

Monsieur Lapleau signale que le caniveau au départ de la rue de la Chataigneraie est source de difficultés pour les riverains qui ne peuvent accéder à leurs propriétés sans endommager leurs véhicules, en raison de la profondeur de l'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire combler le caniveau avec de l'enrobé, lors des travaux de voirie qui doivent être réalisés au Lavadou.

N° 2018 / 57
AMÉNAGEMENT DE LA SÉCURITÉ
RUE DU PUY DU BASSIN ET RUE DES TOURS DE MERLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Société PSMS à Égletons, concernant l'aménagement de la sécurité de la rue du Puy du bassin et la rue des tours de Merle avec des coussins berlinois et la signalisation correspondante :

Montant des travaux : 6020.80 € HT soit 7224.96 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition, s'élevant à :**

6020.80 € HT	
TVA 20%	1204.16 €
TTC	7224.96 €
- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, aux taux de 35%,**
- **Vote le plan de financement suivant :**

Montant des travaux	7224.96 €
Subvention 35% (amendes de police)	2107.28
Fonds propres	3913.52
TVA	1204.16
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux,**
- **Sollicite l'autorisation d'engager les travaux avant l'attribution de la subvention.**

N° 2018 / 58
ASSAINISSEMENT : MISE EN CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente le devis de la SA Rivière TP à Saint Privat, concernant la mise en conformité de l'installation d'assainissement à l'école maternelle. La nécessité d'engager les travaux est apparue lors du diagnostic du réseau effectué par SGS. Une partie des locaux est raccordée à une ancienne fosse septique et l'installation ne répond pas aux normes d'usage. Le montant des travaux est estimé à 2817.20 € HT soit 3380.64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Approuve le devis de la SA Rivière TP,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2315 - programme 11 du budget de l'assainissement.**

N° 2018 / 59
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de doter la mairie de logiciels informatiques pour :

- La dématérialisation de l'envoi des budgets aux préfectures et aux trésoreries, avec parapheur + hélios et actes : devis Cerig 1275.00 € HT,

- La multi facturation option cantine avec module TIPI et prélèvement automatique, du fait de la suppression de la régie de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2018 : devis Cerig 1075.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire installer les logiciels nécessaires (dématérialisation et multi facturation),**
- **Approuve la proposition de Cerig s'élevant à 2350.00 € HT soit 2820.00 € TTC,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2183 du budget principal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits nécessaires par DM (prélèvement sur l'article 21318 programme 312).**

N° 2018 / 60

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de dissoudre l'association foncière de remembrement, créée dans les années 1980, lors des opérations foncières de remembrement. Les dernières opérations encore gérées par l'AFR concernant le remboursement de l'emprunt souscrit pour financer les dernières tranches de travaux se sont achevées en mars 2003.**

L'AFR ne fonctionne plus depuis cette époque et n'a plus de raison d'être, la plupart des membres étant aujourd'hui décédés, il n'est plus possible d'organiser une réunion de l'association. Le Conseil Municipal prend acte de la situation et procède à la dissolution de l'AFR.

N° 2018 / 61

REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe le montant des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité à la somme de 203 €, au titre de l'exercice 2018,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le titre correspondant à l'article 70323 du budget 2018.**

N° 2018 / 62

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Privat, pour financer l'organisation à Saint Privat du congrès départemental des sapeurs-pompiers en 2018.**

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal.

N° 2018 / 63
MÉNAGES DANS L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le ménage dans l'église nécessite l'intervention d'une personne 2 à 3 heures par mois.

Jusqu'à ce jour, les bénévoles de la paroisse ont fait le nécessaire. Toutefois, cette situation ne peut perdurer. Madame Chambon souhaite que la commune prenne en charge ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord pour prendre en charge le ménage dans l'église, sous réserve de la participation d'un membre de la paroisse,**
- **Décide de publier un article afin de faire appel à toutes les bonnes volontés.**

N° 2018 / 64
HISTOIRES DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme 2018 de « Histoires de passage » et notamment de la journée du vendredi 20 juillet 2018 :

- 17h30 : inauguration du mur peint d'Émilie Sajot, sur le pignon de l'école primaire,
- 18 h : inauguration d'articulture sur la terrasse de l'office du tourisme avec Naja Bendix (chevalet géant de 3.5 m avec pousses de plantes et images de la Xaintrie),
- 18h30 : machines imaginaires « autoliennes » et film « autoliennes et déchets animés » à la salle des fêtes avec Thomas Plassard,
- 19h45 : diner au plan d'eau avec le concours des Amis de la bourrée,
- 21h15 : initiation à la médecine chinoise et huiles... au plan d'eau avec Gilles Ray,
- 22h : monologue d'Adramelech de Valère Novarina au plan d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte du programme de la journée du 20 juillet 2018,**
- **Décide de prendre en charge la facturation de la peinture nécessaire à l'artiste pour réaliser son œuvre sur le pignon de l'école primaire. Le montant de la dépense est estimé à environ 600 €.**

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote :

Votants : 11 + 2 pouvoirs = 13 Pour : 11 Abstentions : 2

N° 2018 / 65
CARREFOUR RUE DU STADE - RUE DE LA GANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de rafraichir le marquage au sol au niveau du carrefour de la rue de la Gane et de la rue du stade, afin d'inciter les usagers de la rue à bien faire le rond-point autour du tilleul, situé au centre du carrefour.**

N° 2018 / 66
AFFAIRES DIVERSES

 **État d'avancement des travaux :**

- Assainissement :

Les travaux sur le réseau se poursuivent, en dernier lieu ce seront le secteur de la route neuve et de la cité de la Garrelie. Le problème des eaux pluviales de la place du champ de foire n'est pas résolu. À rappeler à Monsieur Pierre Charbonnel du bureau Dejante.

Les travaux de construction de la station d'épuration sont bien avancés, la réception des travaux de la filière temps sec est prévue le 03 juillet 2018.

- Voirie :

Les travaux sont terminés, l'entreprise Eurovia a prolongé la durée de garantie sur les travaux de 1 à 3 ans, lors de la réception des travaux.

- Salle multi activité :

Nous avons obtenu les promesses de subventions suivantes : DETR 157000 €, Département 30000 € au titre de l'exercice 2018 et 120000 € au titre de l'exercice 2019.

Autres possibilités envisagées :

. CNDS : la décision sera connue en novembre 2018

. Établissements sociaux : à consulter.

La commission se réunira pour élaborer un projet, dans les prochaines semaines.

- Halle :

Le projet sera financé à hauteur de 80% de subvention, au titre du programme LEADER, des échanges sont en cours afin de mettre en place un programme de partenariat avec les commerçants concernés.

✚ Lampadaire de la place du champ de foire :

Un lampadaire de la place du champ de foire a été probablement accroché par un véhicule et penche. À signaler à MCR Assimon.

✚ Comice agricole 2018 :

Il se tiendra à Servières le château. Saint Privat devrait l'accueillir en 2019, mais les incertitudes demeurent concernant le comice d'arrondissement car Tulle et Uzerche sont candidats pour 2019.

✚ Remerciements :

Madame Odette Chassagne remercie le Conseil Municipal pour la plaque funéraire envoyée lors des obsèques de son mari.

✚ Restauration du tableau « calvaire 1823 » dans l'église :

L'entreprise Cherprenet a réalisé les travaux de conservation - restauration de l'œuvre et le tableau sera réinstallé dans l'église le 12 juillet 2018.

✚ Installation du site technique NRO : pour le projet de fibre sur la parcelle AS388 (ancien terrain Faintrenie).

✚ Château de Cautines :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service des saisies immobilières du TGI de Tulle, a fixé au 19 octobre 2018 à 10 h, la vente forcée d'un ensemble immobilier sis sur le site de la commune de Saint Privat, composé d'un château du 17^{ème} avec gîte et piscine, appartenant à Mr José de Carvalho Quintana et Mme Diana Ruth Philips, sur la mise à prix de 340000 €, à la demande de la BNP Paribas personal finance.

✚ Centre de loisirs et garderie à la rentrée scolaire de septembre :

En raison des changements qui vont intervenir à dater de septembre 2018, sur les rythmes scolaires et la suppression de la $\frac{1}{2}$ journée de classe du mercredi matin, le service du CCAA de la

Comcom XVD, afin de connaître le nombre d'enfants intéressés par une journée au centre de loisirs, va lancer une enquête auprès des familles.

Une décision sera prise au vu des résultats de cette enquête. Si le nombre d'enfants est suffisant, ils seront accueillis sur le site de Saint Privat. À défaut, ils seront dirigés sur Argentat.

✚ **Maison de santé de Saint Privat :**

Le bureau d'études Hypocrate doit rendre son étude dans les prochains jours. Une réunion des professionnels de santé, des élus du territoire et des responsables de la Comcom XVD est prévue vendredi 29 juin 2018 à 20 h 30.

De nombreuses questions devraient être abordées et notamment le choix de l'emplacement de la future maison de santé de Saint Privat.

✚ **FPIC :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de bureau de la Comcom XVD, il a été proposé une nouvelle répartition alternative du fonds, moins avantageuse pour la plupart des communes, alors que le droit commun était appliqué depuis la mise en place du FPIC en 2012. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas favorable à cette modification.

✚ **Entretien de la rue de la Gourgue :**

Monsieur Aubreyrie fait part d'une réclamation adressée par Mr Gérard Martinigol, concernant le mauvais état d'entretien de la rue de la Gourgue.

Le nettoyage de la rue devra être effectué dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.